

Obtenez. Votre pass.



06 26 53 02 20

Laurent vous rembourse les diagnostics. En intégralité*.

L'agent immobilier a des obligations. Le mandat obligatoire en est une. En tant que vendeur d'un bien, vous en avez aussi. Le dossier de diagnostic technique (DDT) en fait partie et est **obligatoire dès la prise du mandat.**

Nouveau DPE

Valable 10 ans

Le DPE sert principalement à évaluer la quantité d'énergie et de gaz à effet de serre de votre logement. Il est **obligatoire au compromis de vente.**

Depuis le 1er janvier 2022 doivent apparaître dans les **annonces immobilières** : l'étiquette énergie, l'étiquette climat et l'estimation de la facture théorique annuelle.

ERNT

Valable 6 mois

Le futur acheteur doit être informé par le vendeur des risques et pollutions auxquels le logement est exposé (naturels, miniers, technologiques, sismiques, radon...). Il est **obligatoire au compromis de vente.**

Concerne toutes les constructions et terrains.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Valable 3 ans

Lorsqu'un logement n'est pas raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, il doit faire l'objet d'un contrôle effectué par la commune. Il est **obligatoire au compromis de vente.**

Concerne toutes les installations d'assainissement non collectif.

BRUIT

Depuis le 1er juin 2020, le diagnostic Bruit est un document qui permet de connaître l'existence de nuisances sonores aériennes. Il est **obligatoire au compromis de vente.**

Concerne les logements et terrains situés dans une zone d'exposition au bruit des aéroports.

LOI CARREZ

Validité illimitée sauf en cas de travaux

La loi Carrez définit le calcul de la superficie privative nécessaire à la vente d'un lot, ou d'une fraction de lot, situé dans un immeuble en copropriété. Il est **obligatoire au compromis de vente.**

Concerne les logements en copropriété et dont la surface est d'au moins 8 m².

Installation électrique

Valable 3 ans

L'état de l'installation intérieure d'électricité est un diagnostic qui donne un aperçu de la sécurité des installations électriques dans les logements. Il est **obligatoire au compromis de vente.**

Concerne les installations réalisées depuis plus de 15 ans.

Installation intérieur gaz

Valable 3 ans

L'état de l'installation intérieure de gaz est un diagnostic qui évalue les risques pouvant mettre en danger la sécurité des personnes et leurs biens. Il est **obligatoire au compromis de vente.**

Concerne les installations réalisées depuis plus de 15 ans.

Exposition au plomb

Validité illimitée si aucune trace

Le constat de risque d'exposition au plomb (Crep), est un document qui donne des informations sur la présence de plomb dans les logements. Il est **obligatoire au compromis de vente.**

Concerne les logements construits avant le 01/01/1949

Présence d'amiante

Validité illimitée

L'état d'amiante est un document qui mentionne la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante dans un logement. Il est **obligatoire au compromis de vente.**

Concerne les logements construits avant le 01/07/1997

Présence de termites

Valable 6 mois

L'état relatif à la présence de termites donne des informations sur la présence ou non d'insectes xylophages (*termites* en particulier) dans un logement. Il est **obligatoire au compromis de vente.**

Concerne tous les logements